

COMPTE-RENDU
DE LA COMMISSION DES SORTIES ET DE LA FORMATION
LE 14 OCTOBRE 2022 A PAU

PRESENTS : Christiane Albertelli, Jean-Paul Capin, Thierry Coumel, Philippe Desbonnet, Michel Hourquet, Michel Larrouquet, Hervé Latkowski, Lucienne Monge, Martine Montésinos.

EXCUSES : Elisabeth Arrius-Pardies, Bernard Lionet.

Début de séance à 19 H 15

Ordre du jour :

- observations sur l'élaboration du programme hiver-printemps 2023,
- modifications souhaitées au règlement intérieur,
- questions diverses.

Observations programme hiver-printemps 2023 .

Ski de rando : préciser l'équipement complet pour tous les niveaux (pelle, sonde, DVA etc...)

Il serait souhaitable que tout le monde puisse s'inscrire à la formation ski, et que, selon le lieu choisi (plus ou moins engagé), soit ajouté « vers » dans le programme, afin d'adapter l'exercice en fonction de la qualité de l'enneigement et du terrain, au cas où le sommet présenterait des dangers éventuels.

Ski de randonnée : avis partagés sur la précision de demander un niveau de ski correspondant à des étoiles.

Les 15 et 22 avril, pas de sorties. Les propositions sont encore acceptées. Les encadrants qui le souhaitent peuvent combler les vides existants.

Avant de s'inscrire pour une via ferrata, vérifier son assurance sachant que Albingia n'assure pas cette activité.

Sorties « Grand Public », à poursuivre, proposer des sorties basiques à cet effet. Le résultat est positif pour l'Association.

Sorties « République des Pyrénées », elles n'ont pas eu de succès en termes d'inscrits mais ont permis la publicité dans le journal. La Nouvelle République le demande, il serait souhaitable que les encadrants y pensent à l'avance.

Modifications souhaitées pour le Règlement Intérieur.

Objectif : ne rien transformer mais ajouter quelques précisions.

- Les inscriptions aux sorties (hors séjours) se font à partir de 19 heures, 15 jours avant la date de la sortie.
- Le chef de file peut se passer de serre-file si la sortie ne dépasse pas 12 personnes, encadrant inclus.
- Proposition de 5 niveaux en précisant la distance pour les niveaux 1 et 2 soient :
 - N 1 : 300 m et 11 km
 - N 2 : 600 m et 15 km
 - N 3 : 600 m à 900 m
 - N 4 : 900 m à 1 200 m
 - N 5: 1 200 m et plus.

Réfléchir à cette codification pour le programme 245 . la proposition sera soumise à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

- Règle pour les couples concernant les séjours au cas où une seule personne serait retenue, préciser si l'inscription est maintenue ou annulée.
- Le compte-rendu des sorties doit être envoyé à « cr.sorties@apnp.fr ».
- Ajouter une précision dans la rubrique « animaux » concernant les chiens d'accompagnement.

Questions diverses :

Le compte-rendu de sorties doit être précis sur les difficultés de toutes sortes rencontrées au cours de celles-ci.

Que faire en cas de problème de santé chez un participant « Découverte » sachant qu'il ne fournit pas de certificat médical ?

Fin de séance 22 h 05

Le Président de l'Association

Le Président de la Commission